



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 avril 2023 à 18 heures 00 minutes
Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. ATTANE Lionel, Mme BETTEGA Sylvie, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, M. DUPRAT Jean-Pierre, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam

Procuration(s) :

M. GOUSSE Xavier donne pouvoir à M. DUPRAT Jean-Pierre, Mme MORENO Dolorès donne pouvoir à M. MILLET Alain

Absent(s) :

Mme DE ALMEIDA Christine, M. GASTALDELLO Thierry, M. GOUSSE Xavier, Mme JAQUET Michèle, Mme MORENO Dolorès, Mme UDAVE Nicole

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme BETTEGA Sylvie

Président de séance : M. DUPRAT Jean-Pierre

Monsieur le Maire ouvre la séance et vérifie le quorum : **11**

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance :

Le Procès-Verbal du **07/03/2023** est lu et adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue Madame Michèle JAQUET décédée le 31 Mars 2023.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

- **FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES (7.1)**

1 - Approbation du Compte de Gestion 2022 : Budget Principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion du Budget Principal est établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Vote** le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. ATTANE Lionel, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, M. DUPRAT Jean-Pierre, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, M. GOUSSE Xavier (représenté par M. DUPRAT Jean-Pierre), Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre : Mme BETTEGA Sylvie

Abstention :

Résultats budgétaires de l'exercice

73100 - SALIES-DU-SALAT -

Exercice 2022

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	201 000,00	4 035 176,08	4 236 176,08
Titres de recette émis (b)	40 680,30	3 560 384,67	3 601 064,97
Réductions de titres (c)		54 744,67	54 744,67
Recettes nettes (d = b - c)	40 680,30	3 505 640,00	3 546 320,30
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	201 000,00	4 035 176,08	4 236 176,08
Mandats émis (f)	170 738,76	2 709 500,16	2 880 238,92
Annulations de mandats (g)		134,92	134,92
Depenses nettes (h = f - g)	170 738,76	2 709 365,24	2 880 104,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		796 274,76	666 216,30
(h - d) Déficit	130 058,46		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73100 - SALIES-DU-SALAT -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	38 578,40		-130 058,46		-91 480,06
Fonctionnement	620 866,08		796 274,76		1 417 140,84
TOTAL I	659 444,48		666 216,30		1 325 660,78
II - Budgets des services à caractère administratif					
29000-ETABLISSEMENT THERMAL					
SALIES -					
Investissement	-144 374,04		-56 209,63		-200 583,67
Fonctionnement	-264 302,66		-178 208,22		-442 510,88
Sous-Total	-408 676,70		-234 417,85		-643 094,55
29100-SALINEA SPA - SALIES DU SALAT					
Investissement	-56 612,26				-56 612,26
Fonctionnement	-189 161,19		-95 960,99		-285 122,18
Sous-Total	-245 773,45		-95 960,99		-341 734,44
29200-RESIDENCE LES SALATINES SALIES D					
Investissement	259 346,05		15 516,00		274 862,05

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

73100 - SALIES-DU-SALAT -

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	-21 262,70		747,35		-20 515,35
Sous-Total	238 083,35		16 263,35		254 346,70
TOTAL II	-416 366,80		-314 115,49		-730 482,29
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	243 077,68		352 100,81		595 178,49



2 - Approbation du Compte de Gestion 2022 : Résidence " Les Salatines "

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion de la Résidence « Les Salatines » est établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Vote** le Compte de Gestion 2022 de la Résidence « Les Salatines » établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Résultats budgétaires de l'exercice

RESIDENCE LES SALATINES SALIES D

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
budgetaires totales (a)	259 346,05	167 109,59	426 455,64
recette émis (b)	15 516,00	133 456,59	148 972,59
ns de titres (c)	15 516,00	133 456,59	148 972,59
nettes (d = b - c)			
ctions budgétaires totales (e)	259 346,05	167 109,59	426 455,64
émis (f)		132 709,24	132 709,24
ons de mandats (g)		132 709,24	132 709,24
nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	15 516,00	747,35	16 263,35
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

RESIDENCE LES SALATINES SALIES D

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
et principal					
sement					
nement					
TOTAL I					
gets des services à					
administratif					
RESIDENCE LES SALATINES					
SALIES D					
Investissement	259 346,05		15 516,00		274 862,05
Fonctionnement	-21 262,70		747,35		-20 515,35
Sous-Total	238 083,35		16 263,35		254 346,70
TOTAL II	238 083,35		16 263,35		254 346,70
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	238 083,35		16 263,35		254 346,70

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
 Regu en préfecture le 05/04/2023
 Publié le 05/04/2023
 ID : 031213105232-20230404-2023_04_02-DE



3 - Approbation du Compte de Gestion 2022 : Établissement Thermal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion de l'Établissement Thermal est établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Vote** le Compte de Gestion 2022 de l'Établissement Thermal établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. ATTANE Lionel, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, M. DUPRAT Jean-Pierre, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, M. GOUSSE Xavier (représenté par M. DUPRAT Jean-Pierre), Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre :

Abstention : Mme BETTEGA Sylvie

Commentaires du Conseil : Abstention pour retard de paiement de factures.

Résultats budgétaires de l'exercice

ETABLISSEMENT THERMAL SALIES -

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Montants budgétaires totales (a)	204 374,04	1 008 872,50	1 213 246,54
Moins : recette émise (b)		410 940,25	410 940,25
Moins : titres (c)		2 936,46	2 936,46
Nettes (d = b - c)		408 003,79	408 003,79
Montants budgétaires totales (e)	204 374,04	1 008 872,50	1 213 246,54
Moins : émis (f)	56 209,63	588 872,01	645 081,64
Moins : mandats (g)		2 660,00	2 660,00
Nettes (h = f - g)	56 209,63	586 212,01	642 421,64
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	56 209,63	178 208,22	234 417,85
(h - c) Déficit			

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Regu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2022

ETABLISSEMENT THERMAL SALIES -

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
et principal					
sement					
remement					
TOTAL I					
Pets des services à l'administratif					
ETABLISSEMENT THERMAL					
SALIES -					
Investissement	-144 374,04		-56 209,63		-200 583,67
Fonctionnement	-264 302,66		-178 208,22		-442 510,88
Sous-Total	-408 676,70		-234 417,85		-643 094,55
TOTAL II	-408 676,70		-234 417,85		-643 094,55
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	-408 676,70		-234 417,85		-643 094,55
TOTAL I + II + III	-408 676,70		-234 417,85		-643 094,55

4 - Approbation du Compte de Gestion 2022 : Spa

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion du Spa est établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal.

Vu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Vote** le Compte de Gestion 2022 du Spa établi par établi par Mesdames BRETON-PITAVI Florence et CAUQUIL Élodie, comptables au Service de Gestion Comptable de Saint-Gaudens, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

NUMERO DU POSTE COMPTABLE : 031053

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-GAUDENS

ETABLISSEMENT : SALINEA SPA - SALIES DU SALAT

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022

SALINEA SPA - SALIES DU SALAT

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Montants budgétaires totales (a)	56 612,26	528 553,45	585 165,71
Moins : Recettes émises (b)		140 798,76	140 798,76
Moins : Titres (c)			
Moins : Mandats nets (d = b - c)		140 798,76	140 798,76
Montants budgétaires totales (e)	56 612,26	528 553,45	585 165,71
Moins : Recettes émises (f)		237 759,75	237 759,75
Moins : Mandats nets (g)		1 000,00	1 000,00
Moins : Mandats nets (h = f - g)		236 759,75	236 759,75
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		95 960,99	95 960,99
(h - c) Déficit			

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

SALINEA SPA - SALIES DU SALAT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
et principal					
sement					
ement					
TOTAL I					
Budgets des services à caractère administratif					
SALINEA SPA - SALIES DU SALAT					
Investissement	-56 612,26		-95 960,99		-56 612,26
Fonctionnement	-189 161,19		-95 960,99		-285 122,18
Sous-Total	-245 773,45		-95 960,99		-341 734,44
TOTAL II	-245 773,45		-95 960,99		-341 734,44
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	-245 773,45		-95 960,99		-341 734,44
TOTAL I + II + III	-245 773,45		-95 960,99		-341 734,44

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 031-213105232-20230404-2023_04_04-DF



5 - Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SIRGAN Myriam, Adjointe au Maire,

- **Vote** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
<u>Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :</u>		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	201 000,00
	Réalisé :	170 738,76
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	201 000,00
	Réalisé :	79 258,70
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	4 035 176,08
	Réalisé :	2 709 365,24
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 035 176,08
	Réalisé :	4 126 506,08
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-91 480,06
Fonctionnement :		1 417 140,84
Résultat global :		1 325 660,78

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. ATTANE Lionel, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre : Mme BETTEGA Sylvie

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. DUPRAT Jean-Pierre



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17...
Nombre de membres présents: 14...
Nombre de suffrages exprimés : 14...
VOTES - Pour : 10...
Contre : 4...
Abstentions : 0...

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANÉ
SIRBAN Myriam
CASANI François
CHAUBET Marie-Thérèse
BETTEGA Sylvie
BONDIER Rolano
Chenu Claude
MILLET Alain
CHEVALIER Franck
HARICO Evelyn
MORENO Dolores (pourvoir A. Millet)

(Handwritten signatures of council members)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

6 - Vote du Compte Administratif 2022 : Résidence " Les Salatines "

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SIRGAN Myriam, Adjointe au Maire,

- **Vote** le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la Résidence « Les Salatines » et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
<u>Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de</u>		
Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	259 346,05
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	259 346,05
	Réalisé :	274 862,05
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	165 609,59
	Réalisé :	153 971,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	165 609,59
	Réalisé :	133 456,59
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		274 862,05
Fonctionnement :		-20 515,35
Résultat global :		254 346,70

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. ATTANE Lionel, Mme BETTEGA Sylvie, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. DUPRAT Jean-Pierre



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES - Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANE
SIRGAN Myriam
CASONI François
CHABET Marie-Thérèse

BETTEGA Sylvie
BONDIER Roland
Chenu claude
MILLET Alain
CHEVALIER Franck

HARRICO Evelyne
MORENO Dolores (pouvoir A. G. K. C.)

(Handwritten signatures of council members)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

7 - Vote du Compte Administratif 2022 : Établissement Thermal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SIRGAN Myriam, Adjointe au Maire,

- **Vote** le Compte Administratif de l'exercice 2022 de l'Établissement Thermal et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	204 374,04
	Réalisé :	200 583,67
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	204 374,04
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	1 008 872,50
	Réalisé :	850 514,67
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 008 872,50
	Réalisé :	408 003,79
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-200 583,67
Fonctionnement :		-442 510,88
Résultat global :		-643 094,55

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. ATTANE Lionel, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre :

Abstention : Mme BETTEGA Sylvie

N'a pas pris part au vote : M. DUPRAT Jean-Pierre



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES - Pour : 10
Contre :
Abstentions : 1

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANÉ
SIRGAN Ouyiam
CASONI François
CHAUBET Marie-Thérèse

BETTEGA Sylvie
BONDIER Roland

Chenu Claude
MILLET Alain
CHEVALIER Franck

HARRIS Evelyne
MORENO Dolores (pourvo. A. Millet)

(Handwritten signatures of council members)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

8 - Vote du Compte Administratif 2022 : Spa

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SIRGAN Myriam, Adjointe au Maire,

- **Vote** le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Spa et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de,		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	56 612,26
	Réalisé :	56 612,26
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	56 612,26
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	528 553,45
	Réalisé :	425 920,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	528 553,45
	Réalisé :	140 798,76
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		-56 612,26
Fonctionnement :		-286 122,19
Résultat global :		-341 734,44

VOTE : Adoptée à l'unanimité

SLOW

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES - Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANÉ
SIRGAN Myriam
CASOMI Praxangods
CHAUBET Marie-Thérèse

BETTEGA Sylvie

BONDIER Roland

Chenu Claude

MILLET Alain
CHEVALIER Franck

MARIGO Evelyne

MORENO Dolores (pouvoir Millet A)

(Handwritten signatures of the council members)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

9 - Vote du Budget Primitif 2023 : Budget Principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Duprat, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 232 480,06

Recettes : 232 480,06

Fonctionnement

Dépenses : 3 683 805,78

Recettes : 3 683 805,78

		Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>			
Dépenses	:	232 480,06	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	232 480,06	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	:	3 683 805,78	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	3 683 805,78	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 1, Abstention : 0)

Pour : M. ATTANE Lionel, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, M. DUPRAT Jean-Pierre, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, M. GOUSSE Xavier (représenté par M. DUPRAT Jean-Pierre), Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre : Mme BETTEGA Sylvie

Abstention :

Commentaires du Conseil : Budget de prudence



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES - Pour : 12
Contre : 1
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANÉ
SIRGAN Myriam
CASANI François
CHAUBET Marie-Thérèse
BETTEGA Sylvie
BONDIER Roland
ehenu Claude
MILLET Alain
CHEVALIER Franck
MARIAS Evelyne
G OUSSEX pourvoi à DUPRAT
MORENO Ddores (pourvoi A. Millet)
DUPRAT Jean Pierre

(Handwritten signatures of the council members)

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

10 - Vote du Budget Primitif 2023 : Résidence " Les Salatines "

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Duprat, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de la Résidence « Les Salatines » pour l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 274 862,05

Recettes : 274 862,05

Fonctionnement

Dépenses : 128 000,00

Recettes : 128 000,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 274 862,05 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 274 862,05 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 128 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 128 000,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commentaires du Conseil : Budget diminué lié à une diminution d'activité



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17...
 Nombre de membres présents : 11...
 Nombre de suffrages exprimés : 13...
 VOTES - Pour : 13...
 Contre : 0...
 Abstentions : 0...

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
 A Salies du Salat, le 04/04/2023
 le Maire ,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANÉ
 BIRGAN Myriam
 CASONI Françoise
 CHAUBET Marie-Thérèse

BETTEGA Sylvie

BONDIER Roland

Chenu Claude

Millet Alain

CHEVALIER Franck

HARICO Evelyn

GOUSSE X pourvu à DUPRAT

MORENO Dolores (pourvu A. Miller)

DUPRAT Jean Pierre

[Handwritten signatures of the 11 council members, including the Mayor's signature.]

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

11 - Vote du Budget Primitif 2023 : Établissement Thermal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Duprat, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'Établissement Thermal pour l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 247 083,67

Recettes : 247 083,67

Fonctionnement

Dépenses : 985 395,55

Recettes : 985 395,55

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	247 083,67	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	247 083,67	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	985 395,55	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	985 395,55	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. ATTANE Lionel, M. BONDIER Roland, M. CASONI François, Mme CHAUBET Marie-Thérèse, M. CHENU Claude, M. CHEVALIER Franck, M. DUPRAT Jean-Pierre, Mme MARIGO Evelyne, M. MILLET Alain, Mme SIRGAN Myriam, M. GOUSSE Xavier (représenté par M. DUPRAT Jean-Pierre), Mme MORENO Dolorès (représentée par M. MILLET Alain)

Contre :

Abstention : Mme BETTEGA Sylvie

Commentaires du Conseil : L'équipe municipale se félicite de la diminution du déficit.



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17...
Nombre de membres présents: 11...
Nombre de suffrages exprimés : 13...
VOTES - Pour : 12...
Contre : 0...
Abstentions : 1...

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023



Les membres du Conseil Municipal,

<p>Lionel ATTANÉ SIRGAN Stéphan CASONI François CHAUBET Marie Thérèse Bettega Sylvie BONDIER Roland Chenu Claude MILLET Alain CHEVALIER Franck HARIG Evelyne GOUSSE X pourvu à DUPRAT MORENO Dolores (pourvu A. Millet) DUPRAT Jean Pierre</p>	
--	--

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

12 - Vote du Budget Primitif 2023 : Spa

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Duprat, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif du Spa pour l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 56 612,26

Recettes : 56 612,26

Fonctionnement

Dépenses : 530 134,44

Recettes : 530 134,44

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	56 612,26	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	56 612,26	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	530 134,44	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	530 134,44	(dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commentaires du Conseil : La reprise avec Covid est difficile et pas au niveau d'avant.

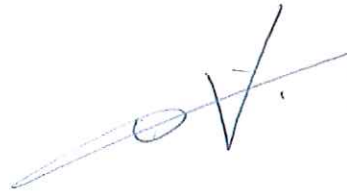
S'LO

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES - Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par le Maire ,
A Salies du Salat, le 04/04/2023
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A Salies du Salat, le 04/04/2023

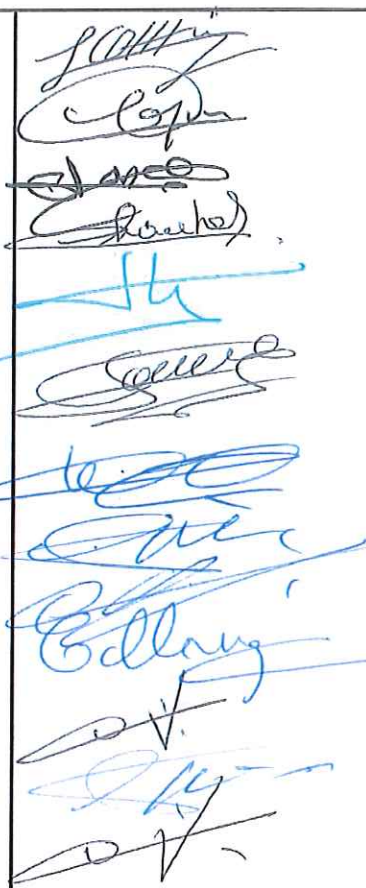


Les membres du Conseil Municipal,

Lionel ATTANÉ
SIRGAN Myriam
CASOMI François
CHAUBET Marie-Thérèse

BETTEGA Sylvie
BONDIER Roland
Chene Claude
MILLET Alain
CHEVALIER Franck

HARICO Evelyne
GOUSSÉ X pourvoi DUPRAT
MORENO Dolorce (pourvoi A. Millet)
DUPRAT Jean Pierre



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture

A Salies du Salat, le 04/04/2023

13 - Vote des subventions aux Associations dans le cadre du vote du Budget Principal

Le Conseil Municipal décide de retirer cette délibération et de reporter la décision à la prochaine séance afin que le bureau municipal étudie les demandes de subventions et les dotations.

Retirée

Commentaires du Conseil : Reporté pour que le bureau étudie les demandes de subventions et les dotations.

14 - Dispositif des Titres Restaurant pour le personnel municipal pour l'année 2023

Lors du précédent Conseil Municipal, il avait été débattu de la reconduction pour 2023 du dispositif « Titres Restaurant » pour les agents titulaires de la Commune et pour les agents bénéficiant d'un contrat à durée déterminée d'au moins 6 mois consécutifs.

Jusqu'en 2022, les modalités d'attribution des chèques s'effectuaient, annuellement, sous forme de carnets de 6 chèques d'une valeur de 8 € chacun, en fonction du temps de travail des agents.

Compte-tenu de la difficulté d'individualiser, avec cette formule, le nombre exact de chèques par salarié selon les souhaits du Conseil Municipal il est proposé à l'assemblée d'opter pour la mise en place de la carte Pass Restaurant.

Cette carte individuelle par agent, présente de multiples avantages :

- Créditée par l'employeur pour un montant défini annuellement ;
- Facilité d'utilisation et autonomie pour le bénéficiaire, sans code pin et sans contact ;
- Paiement au centime près plusieurs fois par jour jusqu'à 25 euros du lundi au samedi même le soir ;
- Pas de perte de crédits, ils sont reportés automatiquement ;
- Avec l'application mobile associée, le salarié peut commander et se faire livrer au travail ou à son domicile ;
- Moyen de paiement moderne et éco responsable ...

Pour l'année 2023, les règles d'attribution pourraient être de :

- **60 titres d'une valeur de 8 € chacun**, pour les agents dont l'horaire hebdomadaire du poste est compris entre le temps complet et supérieur ou égal à 28 heures, (*soit 6 chèques de plus par rapport à 2022*) ;
- **47 titres d'une valeur de 8 € chacun**, pour les agents dont l'horaire hebdomadaire du poste est strictement inférieur à 28 heures et strictement supérieur à 17,50, (*soit 5 chèques de plus par rapport à 2022*) ;
- **34 titres d'une valeur de 8 € chacun**, pour les agents dont l'horaire hebdomadaire du poste est inférieur ou égal à 17,50 heures, (*soit 4 chèques de plus par rapport à 2022*).

Ce montant sera également proratisé suivant le temps de présence sur le poste de travail pour les absences supérieures à un mois : maladie, accident de travail, congés de maternité/paternité ...

Les contributions au financement des titres-restaurant restent identiques aux années précédentes, à savoir :

60 % de la valeur du titre pour la contribution patronale (participation maximale),

40 % de la valeur du titre pour la contribution salariale.

La mise en œuvre du dispositif Carte Pass Restaurant incluant la fabrication, la livraison, le renouvellement, la refabrication en cas de perte des cartes, ne représente aucun coût pour la Commune, seuls des frais de chargement seront appliqués au tarif de 0,08 cts d'euros.

Afin de limiter le coût des rechargements, il est proposé à l'assemblée un rechargement trimestriel à savoir :

- **15 titres d'une valeur de 8 € chacun/trimestre**, pour les agents dont l'horaire hebdomadaire du poste est compris entre le temps complet et supérieur ou égal à 28 heures ;
- **12 titres pour 3 trimestres et 1 dernier trimestre à 11 titres d'une valeur de 8 € chacun**, pour les agents dont l'horaire hebdomadaire du poste est strictement inférieur à 28 heures et strictement supérieur à 17,50 heures ;
- **9 titres pour 3 trimestres et 1 dernier trimestre à 7 titres d'une valeur de 8 € chacun**, pour les agents dont l'horaire hebdomadaire du poste est inférieur ou égal à 17,50 heures.

Chaque fin de trimestre, la part salariale sera prélevée sur le bulletin de paie des agents.

Ce dispositif est une mesure sociale permettant à l'employeur de respecter la mise en œuvre de l'action sociale au sein de la collectivité (loi du 19 février 2007) qui est offerte aux agents ; elle n'a aucun caractère obligatoire pour les salariés qui restent libres, chaque année d'y souscrire ou pas.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modernisation et la reconduction de ce dispositif pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve** la mise en place de la Carte Pass Restaurant à compter de l'année 2023 ;
- **Décide** la reconduction du dispositif des titres et les conditions d'attribution telles que présentées ci-dessus pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commentaires du Conseil : Augmentation de la valeur annuelle pour les agents + passage au titre sous forme de carte rechargeable chaque trimestre.

15 - Nouvelles conditions d'utilisation de la Salle Socioculturelle

Le Conseil Municipal décide de retirer cette délibération et de reporter ce vote pour permettre une concertation du bureau du Conseil Municipal.

Retirée

Commentaires du Conseil : Vote reporté pour permettre une concertation du bureau du Conseil Municipal.

• FINANCES LOCALES - FISCALITE (7.2)

16 - Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Monsieur le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	37,95 %	37,95 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	71,31 %	71,31 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)		9,05 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties :
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale :

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commentaires du Conseil : Pas de changement de taux en 2023.

COMMUNE : 523 SALIES DU SALAT
 ARRONDISSEMENT : 31 SAINT GAUDENS
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-GAUDENS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition provisionnelles 2023 4	Produits référence 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 495 862	37,95	116,38	2 625 000	996 188	37,95	996 188
Taxe foncière non bâties (TFNB)	12 915	71,31	230,96	13 800	9 841	71,31	9 841
Taxe d'habitation (TH)	380 958	9,05	60,08	408 006	36 925	9,05	36 925
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 042 954			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	Produit total de référence (total colonne 5)		
	1 042 954		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0			15 858	0	0	- 375 338	11
								- 359 480

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 042 954	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 359 480	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	683 474
---	-----------	---	---	-----------	---	---	---------

À TOULOUSE

Le 15 MARS 2023
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HUGUES PERRIN
 DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 04/04/23
 Pour la Préfecture,
 Le Maire
 Jean-Pierre DUBOURG

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 031-213105232-20230404-2023_04_16-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	1 303
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	271
d. Locaux industriels	13 475
Taxe foncière non bâtie	809
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour Mayotte	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	99 575
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	2 087
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants	408 006
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>

3. PRODUITS DES IFR

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. TVA prévisionnelle	
c. Coefficient correcteur	0,628254

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023		Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	de 2022 14	(col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,50	123,75	7,37000	7,37000	116,38
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	95,55	238,88	7,92000	7,92000	230,96
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,02	72,55	12,47000	12,47000	60,08
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

• FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS (7.5)

17 - Décision pour remplacement du ballon thermodynamique de la Salle Jacques PAVAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau de la salle « Jacques PAVAN » a été remplacé, en fin d'année, en urgence suite à une panne non réparable.

- Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Mouron et Fils d'un montant de 11 991,62 € HT et le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Devis Cumulus	11 991,62 €	- Subvention demandée	7195,00 €
		- Autofinancement	4797,00 €
Totaux	11 991,62 € HT	Totaux	11 991,62 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Valide** le devis de l'entreprise MOURON et FILS, reçu le 23/11/2022 pour un montant de 11 991,62 € HT (soit 14 389,94 € TTC)
- **Décide** de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, à hauteur de 60 % pour la réalisation de cet investissement, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commentaires du Conseil : Validation du remplacement et de la demande de subvention pour le ballon thermodynamique. Il faut aussi voir s'il peut y avoir des aides à la modernisation de l'installation en plus de la subvention.

• DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4)

18 - Convention-cadre "Petites Villes de Demain" valant Opération de Revitalisation de Territoire

Monsieur Jean-Pierre Duprat, Maire, rappelle le dispositif « Petites Villes de Demain » programme national pour la revitalisation d'un millier de villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et dont les fragilités sont manifestes.

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat et les communes d'Aspet, Salies du Salat et Saint-Martory se sont associées pour déposer une candidature unique et conjointe qui a été retenue et actée par la signature de la convention d'adhésion le 8 juin 2021.

Cette convention engageait les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai d'environ 18 mois à compter de la date de signature de la convention d'adhésion, le projet de territoire devait être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), qui doit permettre la mise en œuvre des actions du projet jusqu'en 2026.

Monsieur Duprat présente le projet de convention-cadre « Petites Villes de demain » valant O.R.T, validé en comité de pilotage du 8 mars 2023 et annexé à la présente délibération et propose de le valider par une délibération.

Suite à un débat contradictoire, l'assemblée décide de :

- **Valider** la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire liant la communauté de communes, les communes d'Aspet, Salies du Salat et Saint-Martory, l'État et les différents partenaires dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »
- **Autoriser** le Maire à la signer,
- **Préciser** que les modifications demandées par les partenaires signataires qui sont sans effet sur les axes à développer et le périmètre ORT seront après validation, intégrées dans la convention ou ses annexes. Toute modification des orientations stratégiques ou du périmètre de l'ORT devront faire l'objet d'un avenant à signer par le Président qui reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

- **DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT (8.5)**

19 - Cession gratuite du gymnase à la Communauté de Commune " Cagire Garonne Salat "
Monsieur le Maire

- rappelle que dans sa séance du 6 Février 2020, le Conseil Municipal a délibéré pour le transfert du gymnase municipal situé rue des Comtes du Comminges à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat en évoquant l'utilisation quotidienne de ce bâtiment par le Collège des 3 Vallées avec les sections football et basket ainsi que par quelques associations Salisiennes qui doivent pouvoir conserver leurs plages horaires d'utilisation.
- rappelle le projet de réhabilitation du gymnase de Salies-du-Salat, actuellement propriété de la Commune, par la communauté de communes,
- rappelle la parcelle concernée par l'opération et appartenant la Commune : **Section : A - Numéro : 2095 - Contenance : 30a91ca**
- propose, en accord avec la Communauté de Communes, que l'acquisition ne devienne effective qu'après l'obtention d'une part des autorisations d'urbanisme indispensables au projet et d'autre part des subventions sollicitées permettant d'avoir un plan de financement équilibré.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de :

- **Procéder** à la cession gratuite de la parcelle dans le cas où les réserves seront levées.
- **Autorise le Maire** à signer tous documents se rapportant à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Commentaires du Conseil : Accord de cession.

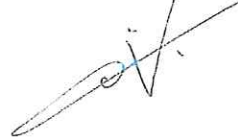
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21 h
Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire certifie que :

- La liste des délibérations a été affichée en Mairie le : 06/04/2023
- La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 29/03/2023
- La mention de cette convocation a été affichée en Mairie le : 29/03/2023

Fait à SALIES DU SALAT
Le Maire,

Jean-Pierre DUPRAT



Le Secrétaire,

